

4. Les conditions d'admission pour les étudiants de l'UE

Les citoyens de l'UE, de l'Espace Économique Européen (Norvège, Islande et Liechtenstein) et de Suisse, candidats à l'admission dans le système d'éducation roumain doivent satisfaire aux mêmes conditions que les citoyens roumains et ils payeront les mêmes frais de scolarité que les étudiants roumains.

Pour la reconnaissance des études, les candidats européens doivent envoyer à l'université les documents suivants:

- Formulaire de demande dûment rempli
- Photocopie certifiée du diplôme de Baccalauréat
- Photocopie certifiée du diplôme universitaire et relevé de notes (pour master ou PhD)
- Document d'identification personnelle (Photocopie): passeport (pages 1,2,3,4)/carte d'identité.

Ces documents doivent être accompagnés de traductions légalisées dans une langue de circulation internationale (Français ou Anglais), certifiée pour l'authentification avec l'apostille de Hague.

Le certificat de reconnaissance des études sera délivré par le Centre National de Équivalence et Reconnaissance des Diplômes (CNERD) qui va répondre dans une période de 15 jours.

Les frais pour la reconnaissance des études sont de 50 RON, et peuvent être payés par virement bancaire ou par mandat postal, dans le compte du ministère :

Informations pour le Transfert bancaire :

Bénéficiaire : Ministère de l'Éducation, Recherche, de la Jeunesse et du Sport

Code fiscal : 13729380

Banque : Directia de Trezorerie si Contabilitate Publica a Municipiului Bucuresti-DTCPMB

Code Iban :RO27TREZ7005003XXX000069